

# GARANTIE

## Véhicule utilitaire Bobcat

Bobcat Company garantit à ses concessionnaires autorisés et aux concessionnaires autorisés de Bobcat Equipment Ltd., qui à leur tour garantissent au propriétaire, que chaque véhicule utilitaire neuf Bobcat est exempt de défauts avérés de matériau et de fabrication relativement à tous les composants du produit, sauf spécification contraire ci-incluse, pour une période de douze (12) mois ou 1 000 heures (selon la première échéance). Les périodes ci-dessus mentionnées commenceront toutes après la livraison de la machine à l'acheteur d'origine par le concessionnaire Bobcat autorisé.

Au cours de la période de garantie, le concessionnaire Bobcat autorisé réparera ou remplacera, au choix de Bobcat Company, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce défectueuse du produit Bobcat, sauf spécification contraire ci-incluse, à cause de défauts de matériau ou de fabrication. Le propriétaire avertira promptement du défaut, par écrit, le concessionnaire Bobcat autorisé et accordera un délai raisonnable pour effectuer la réparation ou le remplacement. Bobcat Company peut, à son choix, exiger que les pièces défectueuses soient retournées à l'usine. Le temps de déplacement des mécaniciens et le transport du produit Bobcat chez le concessionnaire Bobcat autorisé pour tout travail sous garantie sont à la charge du propriétaire. Les recours prévus dans la présente garantie sont exclusifs.

Cette garantie ne s'applique pas aux pneus de marque non Bobcat. Le propriétaire s'appuiera sur la seule garantie, s'il en est, du fabricant des pneus. Cette garantie ne couvre pas le remplacement des pièces d'entretien courant périodique, comme l'huile, les filtres, les pièces nécessaires à la mise au point et toute autre pièce soumise à une forte usure, ni les dommages causés par l'utilisation de filtres et fluides non Bobcat. Cette garantie ne couvre pas la détérioration accidentelle, les obstructions des circuits d'air, l'usure normale, le mauvais emploi, la manipulation inappropriée, tout véhicule dont la structure a été altérée, modifiée, négligée, mal entretenue, tout véhicule utilisé pour des courses, ou utilisé à des fins autres que celles pour lesquels il a été fabriqué, ni tous les dommages qui auraient eu lieu lors du transport sur une remorque ou suite à un entretien non autorisé ou à une utilisation de pièces non autorisées. En plus, cette garantie ne couvre pas les dommages des articles suivants s'ils résultent d'un incendie, d'explosions ou de toute autre cause hors d'un contrôle raisonnable de Bobcat : peinture ou finition, fissures de contrainte, déchirure ou perforation du capotage ou corrosion.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. BOBCAT COMPANY DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS, BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ BOBCAT NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'AFFAIRES, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE D'UTILISATION DE MACHINES, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, GARANTIE, TORT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, STATUT OR AUTREMENT, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE EXCLUSION DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, EST INDÉPENDANTE DE, ET DOIT SUBSISTER À, TOUTE CONCLUSION QUE LE RECOURS EXCLUSIF N'A PAS ATTEINT SON OBJECTIF ESSENTIEL. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DES CONCESSIONNAIRES BOBCAT AUTORISÉS RELATIVEMENT AU PRODUIT ET AUX SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST BASÉE.



**Bobcat**®

## GARANTIE (SUITE)

Dans cette garantie limitée sur les émissions, le terme « Fabricant » s'entend pour Kohler Co. comme le détenteur du certificat de conformité de l'U.S. Environmental Protection Agency (U.S. EPA) et du décret-loi de l'état de la Californie pour le véhicule. La garantie limitée sur les émissions est en plus de la garantie limitée standard de votre véhicule.

Votre concessionnaire Bobcat est autorisé à effectuer toutes les réparations de service et celles en vertu de la garantie sur votre moteur diesel. Pour localiser un concessionnaire Bobcat, consultez [www.bobcat.com](http://www.bobcat.com) ou composez le numéro SANS FRAIS : 1-800-743-4340.

### DÉCLARATION DE GARANTIE SUR LES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION (AU NIVEAU FÉDÉRAL ET DE LA CALIFORNIE)

#### VOS DROITS ET OBLIGATIONS EN VERTU DE LA GARANTIE :

Le California Air Resources Board (ARB), l'agence United States Environmental Protection Agency (EPA) et Kohler Co., ont le plaisir de vous renseigner au sujet de la **garantie sur le système de contrôle des émissions** de votre moteur MY 2014-2016. En Californie (l'état) et conformément aux applications réglementées de l'EPA aux E.-U., les nouveaux moteurs à service intensif, hors route, doivent être conçus et doivent comporter des équipements de manière à répondre aux normes antipollution rigoureuses de l'état et de l'EPA (E.-U). Kohler Co. doit garantir le système de contrôle des émissions de votre moteur pendant les périodes indiquées ci-dessous, à condition que le moteur n'ait pas fait l'objet d'un usage abusif, d'une négligence ou d'un manque d'entretien.

Votre système de contrôle des émissions peut inclure des pièces diverses telles que le système d'injection de carburant et le système d'admission d'air. Des flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles de pièces antipollution pourraient aussi être inclus.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, Kohler Co. s'engage à réparer votre moteur à service intensif, hors route, gratuitement, frais de diagnostic, pièces et main-d'œuvre inclus.

#### PÉRIODE DE GARANTIE DU FABRICANT :

Les moteurs MY 2014-2016 à service intensif, hors route, sont garantis pour les périodes indiquées ci-dessous. Si une pièce du moteur, liée aux émissions, est défectueuse, cette pièce sera réparée ou remplacée par Kohler Co.

#### Moteurs MY 2014-2016 KD, KDW ainsi que tous les moteurs TPEM

Puissance du moteur	Durée
kW < 19 (hp < 25)	3 ans ou 2 000 heures

#### RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE EN VERTU DE LA GARANTIE :

- En tant que propriétaire de moteur, hors route, vous êtes responsable de l'exécution de l'entretien nécessaire indiqué dans votre manuel d'utilisation. Kohler Co. vous recommande de conserver tous les reçus concernant l'entretien de votre moteur hors route, mais Kohler Co. ne peut décliner la garantie au seul motif de l'absence de reçus ou du non-respect des opérations d'entretien aux intervalles recommandés.
- En tant que propriétaire du moteur hors route, vous devez cependant savoir que Kohler Co. peut décliner la protection en vertu de la garantie si votre moteur hors route ou une pièce fait l'objet d'une défaillance suite à mauvais emploi, négligence, entretien inapproprié ou modifications non approuvées.
- Le moteur est conçu pour fonctionner uniquement au carburant diesel. L'utilisation de tout autre carburant peut entraîner un fonctionnement du moteur non conforme aux exigences antipollution de la Californie.
- Vous êtes responsable de la mise en œuvre du processus de garantie. L'ARB vous suggère de présenter votre moteur hors route à un concessionnaire Kohler Co. dès qu'un problème existe. Les réparations en vertu de la garantie doivent être réalisées par le concessionnaire aussi promptement que possible.
- Si vous avez des questions sur vos droits et responsabilités en vertu de la garantie, vous devez prendre contact avec Kohler Co. en consultant : [www.KohlerEngines.com](http://www.KohlerEngines.com) ou en composant le numéro SANS FRAIS : 1-800-544-2444 (É.-U. et Canada).

#### COUVERTURE :

Kohler Co. réparera ou remplacera les pièces, composants et sous-ensembles de système de réduction des émissions, qui s'avèrent défectueux suite à un vice de matériau et de fabrication, sans frais de votre part, pièces, main-d'œuvre et diagnostic liés au système d'échappement inclus. Le choix et la responsabilité concernant la décision pour la réparation d'une défaillance du système de réduction des émissions ou de son remplacement seront ceux de Kohler Co. uniquement. Les pièces/composants couverts par la garantie limitée sur les dispositifs antipollution (au niveau fédéral et de la Californie) sont présentés ci-dessous.

- Injecteur(s)
- Pompe(s) d'injection
- Tubulure d'échappement
- Tubulure d'admission
- Soupape de recyclage des gaz de carter
- Unité de contrôle électronique (ECU), le cas échéant
- Capteurs associés au fonctionnement de l'ECU
- Étiquettes d'information de contrôle des émissions
- Turbocompresseur (le cas échéant)
- Dispositif limiteur de carburant

Les pièces/composants devant être remplacés selon le calendrier des entretiens seront couverts comme le stipule la garantie pour la période précédant le premier remplacement programmé pour les pièces/composants concernés. Les dommages subséquents des autres composants du moteur résultant directement de la défaillance couverte par la garantie sur une pièce ou un composant de système d'émission d'échappement, seront couverts selon les stipulations décrites dans les présentes.

En tant que propriétaire du moteur hors route, vous devez cependant savoir que Kohler peut décliner la protection en vertu de la garantie si votre moteur à service intensif, hors route, ou une pièce fait l'objet d'une défaillance suite à mauvais emploi, négligence, entretien inapproprié ou modifications non approuvées. Le fabricant peut décliner la protection en vertu de la garantie, seulement pour les raisons citées ci-dessus.